

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni le Mardi 10 juin 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**

**Nombre d'administrateurs présents : 16**

**Nombre d'administrateurs représentés : 5**

**Administrateurs présents :**

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Elisabeth	REY
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

**Administrateurs représentés :**

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Naima KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Nathalie MONVIGNIER MONNET	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Commande publique – Convention de groupement de commandes pour les prestations de contrôles réglementaires des équipements de la CA Arlysère et du CIAS Arlysère**

*Rapporteur : M. le Président*

Afin de s'assurer que les équipements et installations soient conformes aux règles de sécurité, le règlement de sécurité des établissements recevant du public et le code du travail imposent des contrôles périodiques réglementaires assurés par des organismes agréés.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Arlysère proposera de lancer un marché pour les prestations de contrôles réglementaires des équipements de la CA Arlysère et du CIAS.

Pour cela, il y a lieu de :

- créer un groupement de commandes, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande publique,
- signer une convention constitutive de groupement entre les entités juridiques.

La procédure de dévolution sera organisée en fonction des stipulations du Code de la Commande publique et des seuils de passation des marchés. Au vu des montants estimatifs, ce marché sera dévolu soit dans le cadre d'une procédure adaptée, soit dans le cadre d'une procédure formalisée.

La Communauté d'Agglomération Arlysère sera le coordonnateur du groupement et sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection du cocontractant. Elle sera chargée de signer le(s) marché(s), de le(s) notifier et de passer le(s) avenant(s) éventuel(s).

L'exécution du (ou des) marché(s) se fera par entité. Chaque membre du groupement paiera directement au prestataire, titulaire du (ou des) marché(s) le montant du coût des prestations qu'il aura commandées.

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère pour les prestations de contrôles réglementaires des équipements ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de groupement de commandes établie selon les modalités définies ci-avant ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

